

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

**ARRETE du 25 JUIN 2015 PORTANT CREATION D'UN COLLEGE
A AIX EN PROVENCE – quartier de LUYNES (BOUCHES DU RHÔNE)**

Le préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
préfet des Bouches-du-Rhône
chevalier de la légion d'honneur
chevalier de l'ordre national du mérite

Vu le décret n° 82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets de région, à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans la région et aux décisions de l'Etat en matière d'investissement public ;

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée, complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et notamment son article 15-5 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement ;

Vu le décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié relatif aux établissements publics locaux d'enseignement ;

Vu le programme prévisionnel des investissements du conseil départemental des Bouches du Rhône, notamment la délibération n°33 en date du 13 décembre 2002 relative à la politique éducative, décidant la construction d'un collège à AIX EN PROVENCE quartier de LUYNES;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2013 portant délégation de signature à Monsieur Patrick GUICHARD inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches du Rhône ;

Vu la consultation du conseil départemental de l'éducation nationale réuni le 24 juin 2015 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Bouches du Rhône :

ARRETE

Article 1 : Un collège est créé à la date du 30 juin 2015, sous le n°0134094, 90 rue Pierre BARTOLETTI, quartier de LUYNES, 13080 AIX EN PROVENCE.

Article 2 : Le directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet des Bouches du Rhône, et par délégation
le directeur académique des services
de l'éducation nationale des Bouches du Rhône



Patrick GUICHARD